

**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement numéro 486**

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Clotilde

- Que lors de sa séance du 10 janvier 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde a procédé à l'adoption du règlement no.486 concernant le partage des frais relatifs aux travaux dans les cours d'eau sur le territoire de la Municipalité ;
- Que le règlement no. 486 sera officiellement en vigueur ce 11 janvier 2022 ;
- Que le règlement ci-haut mentionné peut être consulté au bureau de la Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Clotilde, situé au 2452 chemin de l'Église à Sainte-Clotilde, et ce durant les heures d'ouverture du bureau municipal

Donné à Sainte-Clotilde, ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2022



Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière